

VERS UN NOUVEAU
PLAND'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE
VIOLENCE CONJUGALE

GABARIT DE MÉMOIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Organisation	Conseil québécois LGBT (co-signé par le RLQ-Femmes de la diversité sexuelle; le GRIS Montréal; l'Alliance Arc-en-ciel de Québec)
Nom	Marie-Pier Boisvert (Julie Antoine, Marie Houzeau, Louis-Filip Tremblay)
Fonction	Directrice générale
Courriel	dg@conseil-lgbt.ca

Date 27 avril 2018

VERS UN NOUVEAU
PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE
VIOLENCE CONJUGALE

GABARIT DE MÉMOIRE

INSTRUCTIONS

Dans le cadre de la consultation *Vers un nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale*, le gouvernement du Québec désire connaître votre avis sur :

1. les mesures mises en œuvre qui doivent être consolidées;
2. les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action en matière de violence conjugale devrait porter particulièrement;
3. les solutions novatrices qui pourraient inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.

Il n'est pas obligatoire de répondre aux questions de tous les thèmes et sous-thèmes du présent document.

Veuillez nous faire part de vos principales recommandations à l'endroit prévu au début du document.

Il est important d'indiquer le nom de votre organisation et vos renseignements d'identité (nom, fonction et courriel) à l'endroit prévu à cet effet.

Nous vous prions d'envoyer votre mémoire d'ici le 27 avril 2018 à l'adresse courriel suivante : ConsultationsVC@education.gouv.qc.ca.

MÉMOIRE

Acceptez-vous que votre mémoire soit accessible à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux partenaires du SCF lors de l'élaboration du prochain plan d'action?

- Oui
 Non

Acceptez-vous que votre mémoire soit déposé intégralement sur le site du SCF?

- Oui
 Non

Liste des principales recommandations

Veillez indiquer ici vos principales recommandations concernant les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action devrait porter particulièrement et suggérer des solutions novatrices qui pourraient inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.

- L'éducation à la sexualité. Celle-ci est cruciale pour aborder les questions liées au consentement, à l'intérieur comme à l'extérieur des relations conjugales. De plus, si elle se fait de manière inclusive, elle permet de démystifier les questions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Cette démystification entraîne une meilleure compréhension de ces réalités, et diminue les attitudes violentes (homophobes et transphobes, notamment) de la part de tous et toutes.
- Un plan concerté en prévention de la violence conjugale
- Tester une table de concertation réunissant les différents acteurs oeuvrant avec les victimes (groupes LGBT, police, CALACS, juristes, etc.) dans une région afin de l'exporter dans l'ensemble des régions du Québec.

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Promotion des rapports amoureux exempts de violence

- » Outre le milieu scolaire, quels autres milieux sont propices à la promotion des rapports amoureux exempts de violence chez les jeunes? Quels moyens sont à privilégier?

Le milieu jeunesse en général (maisons de jeune, DPJ, organismes communautaires jeunesse).

- » Quels seraient les moyens les plus efficaces à utiliser pour promouvoir auprès des parents les relations amoureuses exemptes de violence?

En passant par la fédération des comités de parents (FCPQ) notamment.

- » Au sein de la population adulte, notamment chez les jeunes adultes, quels sont les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la promotion des rapports amoureux exemptes de violence?

Encore une fois, l'éducation à la sexualité. Celle-ci doit être adaptée pour tous les groupes d'âges. Elle pourrait être mise en place dans les bibliothèques, dans les maisons de jeunes, etc.

La promotion de l'égalité hommes-femmes, également, devrait faire partie des priorités.

Promotion des rapports amoureux exemptes de violence (suite)

- » Comment favoriser la pleine participation des garçons et des hommes à la promotion des rapports amoureux exemptes de violence?

L'éducation au consentement, qu'il soit affectif, amoureux, sexuel ou autre. La démythification de l'homosexualité et de l'identité de genre, menant à une meilleure compréhension, diminue aussi les risques de violence. Il faut que les garçons et les hommes comprennent que les rôles de genre les affectent aussi, et que ce sont (notamment) ces rôles qui les amène à utiliser la violence comme mécanisme de défense.

- » Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à l'égard de la promotion des rapports amoureux exemptes de violence, sains et égalitaires?

Dans notre rapport de consultation des groupes LGBT sur les violences sexuelles (http://www.conseil-lgbt.ca/AVS/Rapportfinal_AVSCq-lgbt.pdf), nous avons notamment parlé du jeu sur les relations amoureuses élaboré par l'organisme Le Néo à Terrebonne. Le Centre de solidarité lesbienne (CSL) est également un expert sur ces questions, et a développé de nombreux outils et méthodes d'intervention. Il y a aussi l'organisme RÉZO, à travers le projet VRAIH, qui ont fait des capsules vidéos sur la violence dans les rapports entre hommes. De plus, l'organisme Interligne (anciennement Gai Écoute) a mis sur pied une trousse de démarrage pour des AGIS en milieu scolaire (Alliances Genres, Identités et Sexualités) et un guide d'activités pour celles-ci, et nous

croyons que les AGIS sont un milieu idéal pour parler des rôles de genre et des relations amoureuses saines.

» Quels moyens doit-on mettre en place pour contrer la banalisation de la violence?

La mise en place d'un code d'éthique ou d'un code de conduite, nommant spécifiquement la violence sous toutes ses formes, dans tous les milieux jeunesse (et adultes) avec un protocole en cas de manquement au code.

Sensibilisation

» La violence conjugale est-elle encore tolérée au sein de la société québécoise? Si oui, de quelle façon cette tolérance sociale se manifeste-t-elle et par quels moyens de sensibilisation peut-on la contrer?

Oui, elle est tolérée. Par exemple, la violence entre hommes est souvent normalisée puisqu'il y a présomption de tels comportements chez les hommes. or, ceci est particulièrement dommageable pour les hommes victimes de violence conjugale.

Également, la violence entre femmes est minimisée, où celles-ci sont perçues comme ne pouvant perpétrer de la violence puisqu'elles sont "naturellement non-violentes", ce qui entraîne des conséquences similaires.

La formation des intervenants (santé et services sociaux, police, intervenants juridiques) est cruciale afin de déconstruire ces mythes, menant à un meilleur soutien des victimes, mais aussi pour mettre en lumière des formes de violence spécifiques à ces réalités.

L'éducation à la sexualité, dans une approche inclusive des diverses orientations sexuelles et identités de genre, est un outil fondamental de prévention des violences conjugales à leurs sources.

» Quels aspects de la violence conjugale et amoureuse semblent moins connus de la population ou font toujours l'objet de mythes ou de tabous? Quels sont ceux qui méritent une attention prioritaire aux fins de sensibilisation? Pourquoi?

L'étude ESSIMU (2017) a démontré qu'il y a une surreprésentation de la communauté LGBTQ+ parmi les victimes de violences sexuelles et conjugales. Nous croyons que la queerphobie intériorisée (tant l'homophobie, la biphobie, la lesbophobie que la transphobie) doublée de problématiques de santé mentale non-adressées (auxquelles les populations LGBT sont davantage confrontées, puisqu'elles auront vécu une panoplie de discriminations, voire de traumatismes) mettent les populations LGBT à risque de perpétrer la violence desquelles elles ont été victimes, ce qui est un tabou énorme. Il y a peu ou pas de ressources dédiées à cette population, et elles ne consultent pas par peur de vivre du rejet de la part des ressources existantes.

- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées ou handicapées, vivent-elles des enjeux propres en termes de sensibilisation? Quels sont ces groupes et ces enjeux? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte?

Il y a des enjeux différenciés au sein même des communautés LGBTQ+. En effet, les approches d'intervention qui présument l'hétérosexualité de la victime auront des effets différents selon le groupe (chez les couples de femmes, la violence est sous-estimée; chez les couples d'hommes, la violence est normalisée). La réponse d'aide est alors souvent mésadaptée. Ces victimes ont également le poids de devoir dévoiler leur orientation, donc il s'agit d'un double dévoilement (parler de la violence vécue ET de l'orientation). Ça peut aussi se transformer en triple dévoilement, si la personne est trans: la présomption de cisgenrisme des victimes par les intervenants de divers milieux génère souvent l'incompréhension, voire le manque de respect, du personnel en utilisant les mauvais pronoms, augmentant la détresse des victimes, même si l'attitude de départ est bienveillante.

Notons aussi qu'il n'existe pas de ressources pour les femmes qui sont agresseuses, ni pour les hommes victimes; or, si on prend acte de la violence dans la communauté LGBTQ+, il faut que ces deux groupes soient soutenus également.

Diffusion de l'information

» En matière d'information, quels aspects de la violence conjugale et amoureuse parmi les suivants semblent moins connus des victimes, des témoins ou des auteurs de celle-ci?

- Les différentes manifestations de la violence conjugale et amoureuse;
- La différence entre la violence conjugale et d'autres types de violence entre partenaires intimes;
- Les répercussions de la violence conjugale en période périnatale;
- Les effets de l'exposition des enfants à la violence conjugale;
- Les droits des victimes;
- Le processus judiciaire;
- Les ressources disponibles pour les victimes (maisons d'hébergement, centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], lignes d'écoute, services offerts dans les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux [CIUSSS] et les centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS], etc.) et pour les auteurs d'actes de violence;
- Autres aspects.

Dans les ressources nommées, il y a un grand angle mort souvent laissé de côté. En effet, les personnes trans (femmes trans, hommes trans et personnes non-binaires, qui respectivement traverseront de l'exclusion de différents milieux et sous différentes formes) ne sont pas toujours accueilli.e.s dans les maisons d'hébergement et les CALACS; pourtant ce groupe est le plus à risque (tous groupes LGBT et groupes hétéros confondus) d'agressions sexuelles, et les ressources pour ces personnes sont celles qui sont les moins disponibles. De plus, on nous rapporte que dans les maisons d'hébergement, les femmes non-hétérosexuelles ne dévoilent pas leur orientation sexuelle de peur de vivre de la discrimination; cette problématique est récurrente à différents niveaux du processus de plainte.

» Parmi ces différents aspects, lesquels méritent d'être mieux connus prioritairement et pourquoi?

Les droits des victimes. Plusieurs d'entre elles, lorsqu'elles se tournent vers les services généraux pour aller chercher du soutien, dénoncer, etc., sont en fait fragilisées et vulnérabilisées. Par exemple, l'étude ontarienne TransPULSE a démontré que plusieurs personnes trans s'étant présentées à l'hôpital pour demander une trousse médico-légale suite à une agression sexuelle se sont vues refuser celle-ci. Les intervenants des différents milieux (police, santé, services sociaux) manquent souvent d'outils pour recevoir adéquatement les personnes trans, ce qui entraîne confusion, l'utilisation des mauvais prénoms et pronoms,

voire refus de services. Or, les personnes trans ayant vécu de la violence conjugale sont des victimes ayant des droits au même titre que les autres, mais rencontrent des barrières supplémentaires, voire une violation supplémentaire de leurs droits, lorsqu'elles cherchent du soutien.

Également, les différentes manifestations de la violence. Les femmes lesbiennes et bisexuelles (victimes et agresseures) sont particulièrement absentes des exemples de violence vécue, souvent parce que les formes que cette violence prend ne concordent pas avec le script habituel de la violence conjugale.

- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées, handicapées ou de langue anglaise, vivent-ils des enjeux propres en termes d'accès à l'information dont ils ont besoin? Quels sont ces groupes et ces enjeux? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte?

Effectivement, les campagnes de prévention de la violence conjugale, étant souvent présentée dans un modèle conjugal hétérosexuel, ne rejoignent pas les communautés LGBTQ+. Une démarche intégrant davantage une étendue plus élargie de personnes (jeunes, femmes lesbiennes, personnes trans migrantes, personnes racisées) serait à privilégier.

Également, il existe des ressources spécifiques offertes par différents organismes LGBTQ+; toutefois, la diffusion de celles-ci demeure un obstacle. Il manque une plate-forme centrale où pourraient être mises en commun ces ressources, afin qu'elles soient non seulement accessibles au plus grand nombre, mais que les organismes LGBTQ+ bénéficient entre eux du partage de leurs expertises.

Ce partage d'expertises est crucial, mais demande également beaucoup de temps et de ressources aux organismes. Les organismes LGBTQ+ sont parmi les plus pauvres du réseau communautaire, et cette situation perdure depuis plus de 30 ans.

EN MATIÈRE DE DÉPISTAGE ET D'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

DÉPISTAGE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

- » Compte tenu de la prévalence de la violence conjugale chez les jeunes couples, les personnes intervenant auprès de ce groupe de la population (en milieu scolaire ou dans d'autres contextes) devraient-elles être davantage impliquées sur le plan du dépistage et de l'intervention? Si oui, de quelle manière?

Il serait nécessaire que la violence conjugale et ses manifestations fasse partie du cursus scolaire.

- » Le dépistage de l'exposition des enfants à la violence conjugale pourrait-il être amélioré? Si oui, par quels moyens concrets?

- » Les milieux de travail, les syndicats et les employeurs ont-ils un rôle à jouer en matière de dépistage et d'identification précoce de la violence conjugale? Si oui, lequel?

Oui, ce sont des milieux de vie où toutes passent beaucoup de temps. Si les employeurs et les délégués syndicaux étaient sensibilisés, ils pourraient déceler des signes de violence et référer adéquatement, voire avoir un programme dédié pour les employé.e.s.

- » Le dépistage et l'évaluation de la violence conjugale postséparation pourraient-ils être améliorés? Si oui, dans quels contextes et par quels moyens concrets?

- » Le dépistage est-il plus difficile au sein de certains groupes de la population? Si oui, quelles approches ou pratiques permettraient de mieux tenir compte de cet enjeu?

La violence psychologique dans les relations entre personnes LGBTQ+ ne se manifeste pas de la même manière qu'au sein des relations hétérosexuelles, en raison, notamment, du tabou qui subsiste sur ces relations. Il apparaît que les politiques en ce sens n'ont pas, jusqu'à maintenant, reconnu la gravité de ces violences, et en quoi elles sont uniques dans la communauté. Soulignons également le difficile dépistage chez les personnes âgées LGBTQ+, puisque la violence se double à l'âgisme, ainsi que chez les personnes LGBTQ+ migrantes,

pour qui la violence peut se présenter sous forme de chantage lié à la situation migrante, par exemple ("Je vais dévoiler ton orientation à ta famille si tu ne fais pas X"; "Je vais te dénoncer aux autorités si ...") et de racisme.

INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Formation des intervenantes et des intervenants

- » Quels milieux d'intervention non spécialisés en matière de violence conjugale pourraient bénéficier d'une formation et d'outils pour contribuer au dépistage de la violence conjugale, au soutien des victimes ou à leur orientation vers des ressources spécialisées?

Les groupes communautaires LGBTQ+ reçoivent souvent des victimes de violence conjugale qui sont LGBTQ+. Ces victimes préfèrent en effet se tourner vers des ressources qui comprendront les réalités vécues par rapport à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre et qui ne risquent pas de leur imposer une vision hétéronormative. Toutefois, ces groupes, bien qu'outillés en intervention, en soutien et en accompagnement des personnes LGBTQ+, ne le sont pas nécessairement concernant l'accompagnement des victimes de violence conjugale - soit dans la démarche de dénonciation (information, redirection appropriée, processus juridiques, etc.), ou dans celle du soutien spécifique. En effet, il y a un manque de connaissances médico-légales. De plus, le système judiciaire demeure souvent opaque, autant pour les victimes que les groupes LGBTQ+ qui aimeraient mieux les accompagner.

- » Parmi ces différents milieux, lesquels devraient être formés et outillés prioritairement?

Les groupes communautaires LGBTQ+ en région, où les ressources pour les victimes de violence conjugale sont rares, et lorsqu'elles existent sur le territoire en question, il a été rapporté que peu d'entre elles (maisons d'hébergement, CALACS, etc.) accueillent les femmes trans, les hommes trans et les personnes non-binaires. De plus, qu'elles soient cis ou trans, plusieurs vivront de la lesbophobie ou de l'homophobie à même le réseau des maisons d'hébergement. Or, ces personnes constituent le groupe le plus susceptible d'être victime de violence, et les ressources leurs étant dédiées sont celles qui sont le plus insuffisantes - voire inexistantes dans certains cas.

- » Pour les intervenantes et intervenants des milieux spécialisés en matière de violence conjugale, quels sont les principaux besoins de formation?

- La formation en lien avec les réalités et les besoins de groupes spécifiques de la population? De quels groupes s'agit-il?

Il s'agit des communautés LGBTQ+, composées de groupes distincts. Les intervenants en violence conjugale adoptent souvent une vision hétéro-cis-normative, où les victimes sont des femmes et les agresseurs sont des hommes. Cela pose problème à plusieurs niveaux.

D'abord, cela présuppose que la violence entre femmes n'existe pas; ensuite, cela normalise la violence entre hommes. Cela signifie que les couples homosexuels ne seront pas accompagnés adéquatement, les amenant à ne pas dénoncer ou ne pas se tourner vers ces milieux spécialisés. Également, en prenant pour acquis qu'il y a relation hétérosexuelle, cela oblige les victimes homosexuelles et bisexuelles au dévoilement de leur orientation sexuelle, alors même que la situation est particulièrement délicate puisqu'il y a déjà dévoilement d'une agression ou d'une situation de violence conjugale.

Ensuite, ce double dévoilement peut se multiplier en triple dévoilement; en effet, les intervenants présument que les victimes sont cisgenres, c'est-à-dire que le sexe assigné à la naissance correspond au genre auquel la victime s'identifie. Comme c'est une réalité peu comprise des intervenants, il y a confusion de leur part, menant à des situations désagréables, voire violentes pour les personnes trans et non-binaires venues chercher du soutien (par exemple l'utilisation des mauvais pronoms et prénoms de la personne, l'incompréhension de la situation obligeant la personne à expliquer alors que c'est elle qui vient chercher du soutien, etc.).

Conséquemment, si les intervenants des milieux spécialisés en violence conjugale bénéficiaient de formations portant sur les réalités diverses, et leurs problématiques associées en matière de violence conjugale, liées à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre, cela offrirait un meilleur accueil et surtout un soutien plus adéquat aux personnes LGBTQ+ et non-binaires.

Il faudrait aussi enfin parler des femmes agresseures et des hommes victimes, particulièrement dans le contexte des relations entre personnes LGBTQ+. C'aurait également pour effet de défaire les mythes entourant la performance de la violence comme quelque chose d'éminemment masculin, ou la féminité comme étant inhéremment "douce".

- La formation en lien avec les enfants exposés à la violence conjugale?
- La connaissance du système judiciaire?
- La connaissance d'enjeux émergents tels que ceux liés aux nouvelles technologies?
- L'évaluation du risque pour la sécurité des victimes?
- Autres aspects :

- » Outre les ressources d'aide psychosociale, d'information et de référence existantes, est-ce que des types de services pourraient être mis en place pour soutenir les victimes et leurs proches ainsi que les personnes ayant des comportements violents? Si oui, lesquels?

Ressources pour les victimes (suite)

- » Sur quels plans l'offre de service des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale pourrait-elle bénéficier d'un développement et d'un soutien prioritaires?

Il serait impératif que les maisons d'hébergement soient inclusives. Les femmes trans et les personnes non-binaires continuent d'être refusées des centres d'hébergement pour femmes; la situation est similaire pour les hommes trans qui se font refuser dans les déjà rares centres pour hommes. Pourtant, les personnes LGBTQ+ sont un groupe plus susceptible de vivre de la violence conjugale, et parmi elles, les personnes trans et non-binaires y sont encore plus à risque. Paradoxalement, ce sont les personnes qui bénéficient des ressources les plus rares, limitées ou même inexistantes. Enfin, les maisons d'hébergement, en refusant les femmes et les hommes trans et les personnes non-binaires, les discriminent sur la base de leur identité de genre, ce qui est interdit par l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés.

Complémentarité des services

- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention psychosociale? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?

La consultation menée auprès des organismes communautaires LGBTQ+ du Québec (en partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine) sur les violences et le harcèlement sexuels a démontré quelles lacunes présentent les différents acteurs jouant un rôle auprès des victimes de violences sexuelles et conjugales dans leurs ressources. Il est intéressant de noter que ces lacunes pourraient être comblées par l'arrimage des forces des acteurs en milieux spécialisés en violence conjugale et dans le milieu juridique (groupes communautaires LGBTQ+, services de police, intervenants en santé et services

sociaux (CIUSS et CSSS); autrement dit, ces forces (par exemple une compréhension approfondie des enjeux liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre chez les groupes LGBTQ+, ou les ressources et l'accompagnement spécifique des victimes de violence conjugale chez les milieux spécialisés) se complètent les unes les autres. Bien qu'ils nécessiteraient tous une formation pour combler les lacunes, leurs ressources pourraient être appariées. Cela créerait une synergie entre les acteurs et leurs ressources respectives, où les victimes pourront être adéquatement accueillies et dirigées à travers toute la démarche, sans avoir à naviguer à travers un labyrinthe administratif.

Cet exemple de synergie n'est pour l'instant pas mis en application entre les ressources, qui ont tendance à travailler en silo. Toutefois, il serait possible d'effectuer un premier arrimage pour une région donnée, afin de créer un modèle qui soit reproductible et ainsi mieux desservir les victimes de violence conjugale LGBTQ+.

- » Sur quels plans les services s'adressant aux personnes ayant des comportements violents et les services offerts aux victimes pourraient-ils s'avérer complémentaires? Quelles pratiques exemplaires en la matière existe-t-il au Québec ou ailleurs et mériteraient d'être multipliées?

EN MATIÈRE D'INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour soutenir davantage les victimes qui veulent dénoncer leur agresseur à la police?

Des lignes directrices et une formation seraient indispensables afin que l'approche ne soit pas hétéro-cis-normative. D'abord, en ayant des directives pour que l'accueil ne présume pas de l'identité de genre de la personne, et pour que les intervenants/agents utilisent les pronoms et prénoms indiqués par la victime (il se peut que cela ne concorde pas avec les papiers d'identification de la personne; parfois la transition légale n'a pas été complétée, que ce soit pour des raisons financières ou autre). Ne pas le faire équivaut à renforcer la violence envers les personnes trans et non-binaires et à augmenter leur détresse, brisant ainsi le lien de confiance entre les forces de l'ordre et les victimes.

Ensuite, une formation serait nécessaire afin de modifier les présomptions de perpétration de la violence dans les couples. En effet, cela permettrait de renseigner sur les différentes formes que peuvent prendre la violence dans un couple homosexuel (telle que menacer son ou sa conjoint.e de dévoiler son orientation sexuelle à son entourage), permettant de mieux identifier celles-ci, et de comprendre les dynamiques différenciées dans un couple de femmes et dans un couple d'hommes. Enfin, cette formation permettrait de mieux informer les intervenants/agents sur les spécificités relatives aux différents groupes composant les communautés LGBTQ+ (par exemple, les personnes bisexuelles sont encore plus à risque de vivre de la violence sexuelle que les personnes homosexuelles).

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer le traitement des dossiers de violence conjugale et soutenir les victimes qui participent au processus judiciaire?

Si cette formation était aussi adaptée pour les intervenants du milieu judiciaire, cela améliorerait la façon de traiter ces dossiers. En effet, cela permettrait de mettre un éclairage sur la question de double, voire de triple dévoilement, et prendrait aussi en compte d'autres formes de violence qui demeurent dans l'angle mort d'un traitement juridique ayant une approche concevant les relations conjugales comme hétérosexuelles et cisnormatives.

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour susciter la concertation de l'ensemble des intervenantes et des intervenants concernés et assurer la sécurité de la victime, et ce, à chaque étape du processus judiciaire?

Un plan de lutte aux violences conjugales qui favorise la synergie et l'arrimage des différents acteurs oeuvrant auprès des victimes. À l'intérieur de celui-ci, des mesures spécifiques encourageant la mise en place de projets et d'espaces dont

l'objectif est la concertation, et que celles-ci mène à des collaborations à long terme entre les acteurs concernés.

- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?

Il faudrait une "courroie" de liaison, une sorte d'approche coordonnée entre ces derniers. Une telle mise en place doit découler d'une concertation entre ceux-ci, afin que chacun des acteurs sache quel est son apport à cette mise en commun, et comprenne quelles sont les lacunes que celle-ci vient combler à son endroit. De cette façon, la collaboration sera garantie par une implication intrinsèque des acteurs qui y verront les avantages.

- » Comment devrait-on moduler l'offre de service pour mieux soutenir les différents groupes de la population?

Il faudrait en fait que tous les services aux victimes de violence conjugale aient une approche inclusive, qui embrasse la possibilité de différents modèles de couples, et qui reconnaît que la violence conjugale est composée de plusieurs formes. Celles-ci peuvent varier en fonction de différentes situations (orientation sexuelle, identité de genre, statut migratoire, statut socio-économique, etc.) et l'accueil des survivantEs doit être adapté pour ne pas exclure certains groupes (par exemple, ne pas présumer d'office l'hétérosexualité).

Il s'agit alors d'avoir des formulaires et des interactions qui sont exemptes de ces présomptions (par exemple, la victime peut être un homme; l'agresseur peut être une femme, etc.) afin que les survivantEs venant chercher de l'aide ne rencontrent pas à nouveau de l'exclusion et ne se retrouvent pas dans une situation où elles doivent éduquer la personne ou le système supposé lui venir en aide.

EN MATIÈRE DE PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Recherche

- » Quels sont les grands volets ou thématiques en matière de violence conjugale qui mériteraient une attention particulière sur le plan de la recherche?

Il y a un important manque de données différenciées selon l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la performance de genre, le statut migratoire, et d'autres éléments qui constituent des angles morts dans le champs des connaissances de la violence conjugale. Par exemple, en ce qui concerne l'orientation sexuelle, il y a une surreprésentation des personnes bisexuelles parmi les victimes de violences sexuelles (Pérez et Hussey, 2014), mais pourtant les études les concernant sont rares, proviennent des États-Unis ou ne se penchent pas directement sur la violence conjugale. Également, les personnes trans et non-binaires représentent, parmi les communautés LGBTQ+, l'un des groupes les plus vulnérables à vivre des situations de violences sexuelles (Gentlewarrior et Fountain, 2009).

Échange d'expertise

- » Quelles initiatives pourraient être envisagées pour favoriser un meilleur échange d'expertise entre intervenantes et intervenants de différents milieux?

Il pourrait y avoir des formations inter-milieux. En effet, tel que mentionné à la question sur la complémentarité des services, la synergie entre acteurs communautaires (LGBTQ+ et spécialisés en violence conjugale), de la santé et des services sociaux (publics et parapublics) et de la justice (incluant la police) pourraient émerger d'une collaboration où un milieu forme l'autre (par exemple le milieu communautaire forme le milieu juridique sur les spécificités des vécus LGBTQ+, et le milieu juridique forme le milieu communautaire sur le processus juridique pour dénoncer). Puisque les lacunes de l'un constituent les forces de l'autre, l'approche coordonnée pour faciliter la navigation du processus de dénonciation et pour aller chercher du soutien par la victime serait ainsi pleinement construite par les parties prenantes, assurant leurs intérêts mutuels à collaborer. Cette approche coordonnée serait alors durable.

- » Entre quels milieux les rapprochements sont-ils à privilégier et à soutenir?

Entre le milieu communautaire LGBTQ+, le milieu de la santé et des services sociaux et le milieu juridique. En effet, dans un processus de recherche de soutien

et de dénonciation, les survivantEs LGBTQ+ de violence conjugale auront besoin des ressources offertes par ces trois milieux. Si aucune approche, ou aucune courroie les reliant n'est établie, ce qui est actuellement le cas, les survivantEs se retrouvent d'une part à devoir naviguer dans un labyrinthe de ressources où la démarche (ou procédure) à suivre est difficile à effectuer.

Avez-vous d'autres commentaires ou propositions à nous soumettre?